

Charte du Comité des Risques et de la Conformité

Version 2025 – Document interne confidentiel

Préambule

La présente *Charte du Comité des Risques et de la Conformité* définit la mission, la composition, les pouvoirs et le mode de fonctionnement du Comité placé sous l'autorité du **Conseil d'Administration de FinSight Bank**.

Ce comité constitue une instance stratégique de gouvernance, chargée de superviser l'efficacité du dispositif global de gestion des risques, de conformité et de contrôle interne. Sa création et son fonctionnement s'inscrivent dans le cadre des dispositions de la **Circulaire BCT n°2013-21**, relatives à la gouvernance des établissements de crédit, et répondent aux principes d'indépendance, de compétence et de transparence recommandés par les standards internationaux de supervision prudentielle (Bâle III).

Le Comité agit avec une pleine autonomie d'analyse et de proposition, en veillant à l'équilibre entre la prise de risque maîtrisée et la préservation de la solidité financière, de la réputation et de la conformité réglementaire de FinSight Bank.

I. Objectifs et missions

La mission principale du Comité des Risques et de la Conformité est d'assister le Conseil d'Administration dans la définition, la mise en œuvre et le suivi du cadre global de gestion des risques et de conformité.

Le Comité a pour vocation d'évaluer la cohérence du dispositif de gouvernance des risques avec la stratégie approuvée par le Conseil et de s'assurer que les politiques internes couvrent de manière adéquate tous les risques significatifs encourus par la Banque.

Ses responsabilités s'étendent à la supervision du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité, du risque opérationnel, du risque de non-conformité, ainsi que des risques émergents liés à la cybersécurité et à la durabilité (ESG).

Il veille également à la mise en œuvre des recommandations issues des inspections de la Banque Centrale de Tunisie et des audits internes ou externes.

Domaine	Responsabilités clés du Comité
Risque global	Examiner la cartographie consolidée des risques et valider le niveau d'appétence au risque.
Crédit et engagements	Surveiller la qualité du portefeuille, les provisions et les concentrations sectorielles.

Domaine	Responsabilités clés du Comité
Marché et liquidité	Analyser les positions de marché, le respect des limites internes et les tests de stress.
Conformité et LCB-FT	Vérifier la mise en œuvre des politiques réglementaires et le respect des sanctions internationales.
Risque opérationnel	Évaluer les incidents majeurs, les plans de remédiation et la continuité d'activité.
Cybersécurité et données	Suivre les indicateurs de sécurité et les rapports du CISO et du DPO.

Ainsi, le Comité garantit une vision transversale et intégrée de la maîtrise des risques et de la conformité au sein du groupe FinSight.

II. Composition et nomination

Le Comité des Risques et de la Conformité est composé de membres du **Conseil d'Administration**, désignés pour leurs compétences techniques, leur expérience bancaire et leur indépendance de jugement.

Le nombre de membres est fixé entre **trois et cinq**, incluant obligatoirement un **administrateur indépendant** et un **membre du Comité d'Audit** afin d'assurer la cohérence entre les fonctions de contrôle.

La présidence du Comité est assurée par un administrateur indépendant, nommé par le Conseil d'Administration pour une durée de **trois ans**, renouvelable une fois.

Le **Secrétariat du Comité** est assuré par la **Direction des Risques**, qui garantit la préparation des dossiers, la diffusion des convocations et la conservation des procès-verbaux.

Fonction	Profil attendu	Durée de mandat
Président du Comité	Administrateur indépendant, expert en gestion des risques bancaires	3 ans renouvelable
Membre permanent	Administrateur disposant d'une expérience en finance ou en audit	3 ans
Membre invité	Directeur Général ou représentant de la Direction des Risques / Conformité	Participation ponctuelle

Fonction	Profil attendu	Durée de mandat
Secrétaire du Comité	Responsable Risk Governance	Nomination par la Direction des Risques

Le Comité peut inviter à ses travaux tout cadre ou expert interne ou externe dont la présence est jugée utile, notamment les responsables de l'Audit Interne, du Contrôle Permanent, de la Sécurité Informatique ou du Juridique.

III. Fonctionnement et fréquence des réunions

Le Comité se réunit au minimum **une fois par trimestre**, et aussi souvent que nécessaire à la demande du Président, du Conseil d'Administration, du Directeur Général ou du Responsable des Risques.

Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal détaillé, consignant les délibérations, les recommandations et les décisions prises, signé par le Président et le Secrétaire.

L'ordre du jour est établi par la Direction des Risques en concertation avec la Direction Générale et communiqué aux membres au moins **dix jours avant** la réunion.

Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres est présente.

Les décisions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.

Élément	Fréquence / Modalité
Réunions ordinaires	Trimestrielles (mars, juin, septembre, décembre)
Réunions extraordinaires	En cas d'incident majeur ou de modification réglementaire urgente
Convocation	10 jours avant la date prévue
Transmission des documents	Par canal sécurisé FinSightDocs
Rédaction du procès-verbal	Sous 7 jours ouvrables après la séance

Les comptes rendus sont transmis au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit, et sont conservés dans les archives sécurisées de la Direction des Risques.

IV. Documents et rapports examinés

Le Comité examine périodiquement les rapports émis par les différentes directions et fonctions de contrôle, afin d'évaluer la conformité des pratiques et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques.

Type de rapport	Émetteur	Péodicité
Rapport consolidé de risques	Direction des Risques	Trimestrielle
Rapport de conformité et LCB-FT	Direction Conformité / DPO	Trimestrielle
Rapport sur la qualité du portefeuille crédit	Direction du Crédit	Trimestrielle
Rapport de cybersécurité et incidents SI	CISO	Trimestrielle
Rapport de contrôle interne et PCA	Contrôle Permanent / Direction Générale	Semestrielle
Rapport de stress tests et ratios prudentiels	Direction Financière	Trimestrielle
Rapport de suivi des recommandations BCT et Audit	Direction Audit Interne	Trimestrielle

Les rapports sont accompagnés de tableaux de bord synthétiques permettant une visualisation claire des indicateurs clés (KRI, KPI) et de leur évolution par rapport aux limites internes et réglementaires.

V. Interaction avec les autres comités

Le Comité des Risques et de la Conformité collabore étroitement avec le **Comité d'Audit**, le **Comité de Gouvernance** et le **Comité de Rémunération et Nomination**, afin d'assurer une cohérence globale de la supervision.

Les informations pertinentes sont échangées de manière régulière pour éviter toute duplication et garantir une vue consolidée des risques au niveau du Conseil.

En particulier, les conclusions du Comité des Risques sont intégrées aux rapports annuels du Comité d'Audit, renforçant ainsi la boucle de contrôle interne et de gouvernance.

En cas de constat d'anomalie majeure, le Comité peut saisir directement le Président du Conseil d'Administration ou recommander la convocation d'une réunion extraordinaire.

VI. Indépendance, éthique et confidentialité

Les membres du Comité exercent leurs fonctions en toute indépendance, dans l'intérêt exclusif de FinSight Bank.

Ils s'engagent à respecter les règles d'éthique, de probité et de confidentialité. Aucun membre ne peut participer à une décision le concernant directement ou indirectement.

Les informations examinées dans le cadre des travaux du Comité sont strictement confidentielles et ne peuvent être communiquées à des tiers sans autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Toute violation de ces principes est susceptible d'entraîner la révocation immédiate du membre concerné et d'éventuelles poursuites disciplinaires.

VII. Évaluation et amélioration continue

Le Comité procède à une **autoévaluation annuelle** de son efficacité, de la pertinence de ses travaux et de la qualité des informations reçues.

Cette évaluation est conduite selon une grille validée par le Conseil d'Administration et peut être complétée par un audit externe de gouvernance.

Les résultats donnent lieu à un plan d'amélioration continue, incluant la mise à jour de la présente Charte, le renforcement des compétences des membres et l'ajustement des processus de reporting.

VIII. Révision et entrée en vigueur

La présente Charte est révisée au moins tous les deux ans, ou immédiatement en cas de changement du cadre réglementaire ou de réorganisation institutionnelle.

Toute modification doit être soumise à l'approbation du **Conseil d'Administration** sur proposition du **Comité des Risques et de la Conformité**.

Elle entre en vigueur à compter du **1er janvier 2025**, et son application est obligatoire pour l'ensemble des membres et des services concernés.